

L'AGEFI

Le projet de remaniement du dispositif ISF PME fragilise le capital-risque

La réduction du délai d'investissement à douze mois et le rejet du relèvement de la réduction d'impôts inquiètent les professionnels

par VIRGINIE DENEUVILLE

Examinée hier en commission au Sénat, la proposition de loi de Jean Arthuis sur le dispositif ISF PME suscite un certain malaise au sein du monde du capital risque. L'une des mesures clés consiste à réduire le délai d'investissement des fonds de placements dans les PME. De trente mois aujourd'hui, il sera ramené à douze mois, les fonds devant même investir au moins 50 % des sommes levées dans les six mois, ont décidé hier les sénateurs.

« Cela n'a pas de sens. Les FIP, FCPI et FCPR vont voir leur profil de risque s'accroître. Ces véhicules restent des produits d'épargne, qui nécessitent peu de contraintes », estimait Christophe Vernières, directeur commercial et marketing d'Innovent Partenaires, avant le vote en commission. « Il nous faut gérer convenablement l'intérêt des

contribuables et non leur faire prendre des risques inconsidérés. Cela conduirait à des catastrophes pour les épargnants », renchérit Philippe Pouletty, directeur général fondateur de Truffle Capital et président de France Biotech.

Deuxième mesure phare, les marges des intermédiaires devrait être plafonnées par décret. En revanche, l'extension du dispositif aux entreprises de moins de 1.000 salariés, contre moins de 250 actuellement, ainsi que le relèvement de la réduction d'impôt de 50.000 à 100.000 euros dans le cadre d'investissement direct dans les PME ont été rejetés. « Les entreprises qui ont le plus besoin du soutien de l'Etat sont les jeunes entreprises innovantes. Il serait dommage que les capitaux servent surtout à de grosses sociétés à faible risque et moindre potentiel », reconnaît Philippe Pouletty.

Par ailleurs, le sénateur Philippe Adnot proposait que la réduction d'impôt des holdings soit ramenée de 75 à 50 %, une disposition également rejetée. « L'ensemble de ces mesures dénature et fragilise le métier du capital risque. Il faut que les pouvoirs publics fixent des règles cohérentes une fois pour toutes. La donne ne cesse de changer. Par exemple, l'extension du dispositif à des entreprises plus grosses tend à tuer le produit FIP, auparavant mis en avant », indique Christophe Vernières. « La proposition de loi sur le dispositif ISF traduit une méconnaissance profonde du métier du venture. Après avoir créé une bonne réforme, on souhaite réformer à nouveau à la va-vite, ce qui risque d'engendrer des dommages importants », estime Philippe Pouletty.